

## **COMMUNE DE GIVORS**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023**

**Convocation :** 22/09/2023

**Affichage liste délibérations :** 29/09/2023

**Conseillers en exercice :** 35 PRÉSIDENT : Monsieur BOUDJELLABA

**Présents :** 31 SECRÉTAIRE : Madame SYLVESTRE

**L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH

#### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Madame Nabiha LAOUADI a donné procuration à Monsieur Mohamed BOUDJELLABA

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Solange FORNENGO

Monsieur Jean-Yves CABALLERO a donné procuration à Monsieur Foued RAHMOUNI

Madame Yamina KAHOUL a donné procuration à Monsieur Abdel YOUSFI

**DEL20230928\_34**

#### **TABLEAU DES EMPLOIS**

RAPPORTEUR : Laurence FRETY

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du collège employeur ainsi qu'un avis des représentants du personnel rendu lors du comité social territorial du 19 septembre 2023 ;

Conformément à l'article 91 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, ce projet de délibération doit faire l'objet d'une nouvelle consultation du comité social territorial qui se tiendra le mercredi 27 septembre 2023 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du collège employeur ainsi que l'avis unanime défavorable des représentants du personnel rendu lors du comité social territorial du 27 septembre 2023 ;

Vu le tableau des emplois, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

**1<sup>re</sup> partie : suppression d'emploi**

Pour accompagner l'évolution des missions des services municipaux, il est nécessaire de supprimer l'emploi suivant :

Direction	Emploi	Cadre d'emploi	Temps de travail	Catégorie
Services techniques	Assistant de prévention	Technicien Rédacteur	Complet	B

**2<sup>ème</sup> partie : créations d'emploi**

Pour accompagner l'évolution des missions des services municipaux, il est nécessaire de créer l'emploi suivant et de l'ouvrir aux contractuels sur la base de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique :

Direction	Emploi	Cadre d'emploi	Temps de travail	Catégorie
Petite enfance et parentalité	Agent d'entretien EAJE	Adjoint technique	Complet	C

**Autre création d'emploi :**

Direction	Emploi	Cadre d'emploi	Temps de travail	Catégorie
Services techniques	Référent ERP	Technicien Rédacteur	Temps non complet 80 %	B

**3<sup>ème</sup> partie : évolutions d'emplois dans le cadre de recrutements, de mobilités internes et d'évolution de carrière**

Pour adapter le tableau des emplois en fonction des décisions prises en matière de recrutements/mobilités internes et promotion interne, il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

Emplois à modifier				
Sports et vie associative	Responsable associative	vie associative	<b>Cadres d'emplois actuels :</b>	<b>Cadres d'emplois à venir :</b>

		Adjoint d'animation (cat.C) Rédacteur (cat.B)	Animateur (cat.B) Rédacteur (cat.B)
Environnement et cadre de vie	Gardien et entretien cimetière	<b>Cadre d'emplois actuel :</b> Adjoint technique (cat.C) <b>Intitulé de poste actuel :</b> Gardien et entretien cimetière	<b>Cadre d'emplois à venir :</b> Agent de maîtrise (cat.C) <b>Intitulé de poste à venir :</b> Agent de gestion funéraire
Vie scolaire et périscolaire	Responsable restauration scolaire	<b>Cadre d'emplois actuel :</b> Adjoint administratif (cat.C) <b>Intitulé de poste actuel :</b> Responsable restauration scolaire	<b>Cadres d'emplois à venir :</b> Animateur (cat.B) Rédacteur (cat.B) <b>Intitulé de poste à venir :</b> Directeur adjoint vie scolaire et périscolaire
Enfance jeunesse	Assistant administratif	<b>Cadre d'emplois actuel :</b> Adjoint administratif (cat.C) <b>Temps de travail actuel :</b> Temps non complet 80 %	<b>Temps de travail à venir :</b> Temps complet
Services techniques	Responsable entretien magasin et	<b>Cadres d'emplois actuels :</b> Adjoint technique (cat. C) Agent de maîtrise <b>Intitulé de poste actuel :</b> Responsable entretien et magasin	<b>Cadre d'emplois à venir :</b> Technicien (cat.B) <b>Intitulé de poste à venir :</b> Responsable moyens généraux
Services techniques	Assistant de gestion administrative	<b>Cadres d'emplois actuels :</b> Adjoint administratif (cat.C) Rédacteur (cat. B) <b>Intitulé de poste actuel :</b>	<b>Cadres d'emplois à venir :</b> Adjoint administratif Rédacteur (cat. B) <b>Intitulé de poste à venir :</b>

		Assistant de gestion administrative	Responsable ressources services techniques
Services techniques	Référent magasin	<p><b>Cadres d'emplois actuels :</b></p> <p>Adjoint technique (cat.C)                  Agent de maîtrise (cat. C)</p> <p><b>Intitulé de poste actuel :</b></p> <p>Référent magasin municipal</p>	<p><b>Cadres d'emplois à venir :</b></p> <p>Adjoint technique (cat.C)                  Agent de maîtrise (cat. C)</p> <p><b>Intitulé de poste à venir :</b></p> <p>Agent espaces publics</p>
Services techniques	Agent de propreté	<p><b>Cadre d'emplois actuel :</b></p> <p>Adjoint technique (cat.C)</p> <p><b>Intitulé de poste actuel :</b></p> <p>Agent de propreté</p>	<p><b>Cadres d'emplois à venir :</b></p> <p>Adjoint technique (cat.C)                  Agent de maîtrise (cat. C)</p> <p><b>Intitulé de poste à venir :</b></p> <p>Agent espaces publics</p>
Attractivité développement territorial	et Chargé des grands projets et stratégie patrimoniale	<p><b>Cadres d'emplois actuels :</b></p> <p>Technicien (cat. B)                  Ingénieur (cat. A)</p> <p><b>Intitulé de poste actuel :</b></p> <p>Chargé des grands projets et stratégie patrimoniale</p>	<p><b>Direction :</b></p> <p>Services techniques</p> <p><b>Cadres d'emplois à venir :</b></p> <p>Technicien (cat. B)                  Ingénieur (cat. A)</p> <p><b>Intitulé de poste :</b></p> <p>Chargé d'opération de travaux</p>
Services techniques	Responsable bâtiments	<p><b>Cadres d'emplois actuels :</b></p> <p>Agent de maîtrise (cat. C)                  Technicien (cat. B)</p> <p><b>Intitulé de poste actuel :</b></p> <p>Responsable bâtiments</p>	<p><b>Cadres d'emplois à venir :</b></p> <p>Agent de maîtrise (cat. C)                  Technicien (cat. B)</p> <p><b>Intitulé de poste à venir :</b></p> <p>Technicien travaux</p>
Services techniques	Référent service plomberie/serrurerie	<p><b>Cadres d'emplois actuels :</b></p> <p>Adjoint technique (cat. C)</p>	<p><b>Cadres d'emplois à venir :</b></p> <p>Adjoint technique (cat. C)</p>

		Agent de maîtrise (cat. C) <b>Intitulé de poste actuel :</b> Référent service plomberie serrurerie	C) Agent de maîtrise (cat. C) <b>Intitulé de poste à venir :</b> Référent fluides et Gestion Technique Centralisée (GTC)
--	--	---	---

**4ème partie : ouverture d'emplois permanents aux contractuels**

Eu égard aux besoins du service, à la nature des fonctions occupées, et pour faire face aux difficultés rencontrées pour recruter des fonctionnaires sur certains emplois permanents déjà créés, il est proposé d'ouvrir aux contractuels sur la base de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, les emplois suivants :

<b>Intitulé du poste</b>	<b>Date de création du poste</b>
Responsable des archives – cat. B	Délibération n°19 du 24 septembre 2020
Agent de développement territorial – cat. B	Délibération n°21 du 20 septembre 2018
Assistant administratif services techniques – cat. C	Délibération n°33 du 23 juin 2022
Agent technique des équipements sportifs – cat.C	Délibération n°13 du 28 janvier 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**30 VOIX POUR**

**5 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE** Monsieur RIVA ; Madame BODARD ; Madame MOIOLI ; Monsieur YOUSFI ; Madame KAHOUL

**DÉCIDE**

- D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs et des emplois présentées ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Martine SYLVESTRE

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LO 

ID : 069-216900910-20230928-DEL20230928\_34-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.